

Règlement graphique


échelle 1:10000

Planche : Montgon

Vu pour être annexé à la délibération du :
23 mai 2024
Arrêtant le Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal



Transmission en Sous-Préfecture en annexe
de la délibération du :
23 mai 2024
Arrêtant le Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal



- Zonage**
- U - zone urbaine
 - AUC - zone à urbaniser
 - A - zone agricole
 - AP - zone agricole protégée
 - N - zone naturelle et forestière
- Prescriptions**
- Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
 - Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
 - Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
 - Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
 - Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Informations**
- Cours d'eau principaux
 - Cours d'eau secondaires
 - Limites communales

FOND : IGN BD PARCELLAIRE (C)